



## À TOUS LES CONTRIBUABLES

# AVIS PUBLIC

### MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2020

AVIS est par les présentes donné que selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la municipalité de Massueville a modifié le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année (2020) en fixant le jour et l'heure du début de chacune comme suit :

Mardi le 14 janvier	Mardi le 7 juillet
Mardi le 4 février	Mardi le 11 août
Mardi le 3 mars	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre
Mardi le 7 avril	Mardi le 6 octobre
Mardi le 5 mai	Mardi le 3 novembre
Mardi le 2 juin	Mardi le 1 <sup>er</sup> décembre

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, se tiendront le **lundi ou le mardi** dans le cas d'un jour férié et débuteront à 19h30 à l'édifice municipal de Saint-Aimé situé au 285, rue Bonsecours.

Donné à Massueville le 18 novembre 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.